

Instructions de livraison

1. Domaine d'application

Ces instructions de livraison s'appliquent à tous les fournisseurs de Palfinger Tail Lifts GmbH (Palfinger). Les accords écrits actuellement en vigueur deviennent ainsi caducs.

2. Adresse de livraison

Sauf accord contraire, l'adresse de livraison est la suivante :

Palfinger Tail Lifts GmbH
Fockestraße 53
D - 27777 Ganderkesee

3. Horaires de réception des marchandises

Lu-Je de 7 h 00 à 15 h 00
Ve de 7 h 00 à 14 h 00

4. Emballage

L'emballage doit être choisi de manière à ce que les marchandises soient suffisamment protégées contre les dommages liés au transport, au chargement, au transbordement et au déchargement. En outre, il s'agit de veiller à ce que les marchandises soient protégées contre tous les types d'impuretés et contre l'humidité.

Tout dommage lié au transport non couvert par les assureurs en raison d'un emballage insuffisant est à la charge du fournisseur.

Toutes les marchandises livrées doivent être regroupées par article ou lot, et livrées dans des emballages extérieurs séparés.

Le poids du colis ne doit pas dépasser 25 kg.

5. Identification

5.1 Colis et emballages extérieurs

Les colis ou emballages extérieurs doivent faire l'objet d'un marquage visible depuis l'extérieur :

- N° de réf. Palfinger
- N° de commande Palfinger
- Quantité
- Éventuel magasin cible
- Éventuelle consigne sur le Kanban

- La carte Kanban que nous transmettons avec l'appel doit être apposée sur les colis de manière à être bien lisible de l'extérieur

5.2 Identification des marchandises

Toutes les marchandises livrées à Palfinger en tant que produits bruts, semi-finis ou finis, et traitées par Palfinger, montées directement dans ou sur les produits Palfinger ou vendues par Palfinger en tant que pièces de rechange doivent être « neutralisées » ou pourvues du logo Palfinger. Dans ce contexte, « neutralisées » signifie que tous les logos, noms d'entreprises et adresses ou autres informations faisant référence à des fournisseurs, sous-traitants et/ou fabricants de Palfinger doivent être supprimés.

Cette consigne s'applique aux matériaux d'emballage servant à la cohésion des marchandises, par exemple, dans le cas de kits (de montage) ou qui ne peuvent pas être ôtés par Palfinger afin de garantir la réception des marchandises (par exemple, sachets de protection CEM).

Exceptions : identifications servant à la traçabilité des marchandises, par exemple, numéros de série, identifications des lots, données de fabrication, etc. Ces identifications ne doivent en aucun cas permettre à des tiers de remonter à la source de livraison de Palfinger et/ou fabricant des articles.

Dans ce contexte, il convient de renoncer à tout type d'autocollant apposé sur les marchandises pour l'identification des produits bruts. Cela s'applique également à l'identification des produits semi-finis et finis livrés, dotés ensuite d'un revêtement par Palfinger. Le type d'identification de ces produits est convenu avec l'acheteur stratégique concerné avant la première livraison.

6. Informations accompagnant les marchandises

6.1 Documents de fret et d'accompagnement

À la livraison, les documents de fret et d'accompagnement doivent être transmis en vue de l'expédition. Les documents de fret ou d'accompagnement doivent comporter les informations suivantes :

- Expéditeur
- Adresse de livraison
- Nombre de colis faisant partie de l'expédition
- Indication du type et du nombre de moyens d'aide au chargement
- Date de remise ou d'envoi de l'expédition

6.2 Bordereaux de livraison

Un bordereau doit être joint à chaque expédition. Ce bordereau de livraison doit être placé dans une pochette bien visible et doit contenir les informations du point 5 (identification).

Lors de la livraison d'articles liés à un numéro de référence, les trois premières informations du point 5 (identification) doivent, si possible, être imprimées également sous la forme d'un code à barres (codage : Code 128).

Toute divergence par rapport à ce point doit être justifiée par écrit auprès de Palfinger. En règle générale, pour toutes les expéditions, le numéro du bordereau de livraison doit être imprimé sur le bordereau sous la forme d'un code à barres.

6.3 Confirmations de commande et factures

Les confirmations de commande doivent être envoyées exclusivement à l'adresse suivante :

order-confirmation@palfinger.com

La facture doit être envoyée à part et exclusivement aux adresses de facturation mentionnées ci-dessous. Les factures jointes aux marchandises ou qui ne seraient pas envoyées à l'adresse e-mail indiquée ne seront pas acceptées.

mbbinvoice@palfinger.com

6.4 Certificats et attestations

Si des certificats et/ou attestations sont nécessaires pour les marchandises commandées (attestations de matériaux, certificats d'usine, certificats de protection incendie, etc.), il en est fait mention dans chaque commande des marchandises requises par Palfinger.

- Les documents doivent pouvoir être clairement attribués aux marchandises. Cette attribution est rendue possible par l'indication du numéro de lot correspondant, du numéro de commande et du numéro de référence.
- Les documents demandés doivent être joints aux **marchandises**. Il convient de veiller à ce que les documents soient suffisamment protégés des dommages, de l'encrassement et de l'humidité.
- Parallèlement, les documents doivent être envoyés à l'adresse e-mail suivante au format PDF : o.miedtank@palfinger.com
- Si un même document s'applique à plusieurs articles différents, un document ou, au besoin, un double du document, doit être joint à chaque article et emballage extérieur (conformément au point 4).
- Si plusieurs pièces d'un article sont livrées en plusieurs colis, un document (ou, au besoin, un double du document) doit être joint à chaque colis.
- Toute divergence constitue un manquement.

7. Moyen d'aide au chargement

Si nécessaire, les moyens d'aide au chargement suivants sont autorisés :

- Palettes EURO aux dimensions suivantes (L x l x H) : 1 200 x 800 x 144 (mm), au besoin, avec cadre de rehausse et couvercle
- Caisses-palettes EURO aux dimensions suivantes (L x l x H) : 1 240 x 835 x 970 (mm)

Les moyens d'aide au chargement doivent être en parfait état conformément aux « critères d'échange dans le pool européen de palettes » pour les palettes EURO et les caisses-palettes EURO. Ils doivent être étiquetés conformément aux critères (identification EPAL, EUR, etc.).

Les travaux de reconditionnement nécessaires en cas de moyens d'aide au chargement endommagés ou incorrects sont à la charge du fournisseur. Les moyens d'aide au chargement défectueux ne sont pas remplacés.

D'autres moyens d'aide au chargement sont autorisés si les dispositifs susmentionnées n'assurent pas une protection suffisante conformément au point 4 (instructions d'emballage).

8. Chargement du véhicule

Pour des questions d'assurance, nous tenons à souligner que les chargements de véhicules doivent être effectués de manière à ce que la société Palfinger ne soit pas amenée à décharger ou à reconditionner des marchandises tierces. Si un partenaire externe est chargé du transport, il doit en être fait mention.

9. Collecte des marchandises d'échange et réclamations

La collecte des marchandises d'échange et des réclamations doit être notifiée **au moins 2 jours** au préalable. Les données à indiquer sont les suivantes :

- Nom de l'expéditeur
- Date et heure de la collecte

10. Contexte d'utilisation

Ces instructions d'emballage et de marquage s'appliquent à toutes marchandises envoyées à Palfinger Tail Lifts GmbH.

Sauf accord écrit dans un contrat-cadre ou fournisseur séparé, toute divergence par rapport à cette règle constitue un manquement. Palfinger portera réclamation conformément aux dispositions en vigueur.